

Prison surpeuplée : pas un détenu de plus

MONS Elio Di Rupo a pris l'arrêté promis

Les conditions de vie déplorables au sein de la prison de Mons alimentent ces derniers temps les journaux et les médias sociaux. Les témoignages des détenus et leur famille ainsi que ceux des gardiens de prison abondent dans le même sens : la surpopulation et la vétusté des installations ont considérablement dégradé la situation.

Le 14 avril dernier, le bourgmestre de Mons, Elio Di Rupo, s'était rendu sur place et avait annoncé qu'il prendrait un arrêté communal pour diminuer le nombre de prisonniers si la situation n'évoluait pas rapidement. Ce mardi, le bourgmestre est passé des paroles aux actes en signant cet arrêté qui sera effectif à 0h01 ce mercredi. « *Le dialogue a été mené entre mon cabinet et les services fédéraux, explique le bourgmestre. Le ministre nous informe de la prochaine mise en route du transfert de 38 détenus (23 hommes et 15 femmes) vers différentes prisons de Bruxelles et de Wallonie, dont Leuze. Il s'agit d'une avancée importante mais pas encore suffisante. Ce week-end, 9 nouveaux détenus sont encore entrés à la prison de Mons. Outre le transfert de prisonniers, c'est pour stopper l'entrée de nouveaux détenus dans une prison surpeuplée que j'ai signé cet arrêté. Par ailleurs, tous les chefs de*

corps des polices locales du Hainaut ont été avertis de la prise de cet arrêté, de manière à ce qu'aucune personne ne soit conduite à Mons pour y être incarcérée ».

24 heures pour transférer les détenus

Le bourgmestre a donc laissé un peu moins de 24 heures aux autorités judiciaires, administratives et policières pour assurer le transfert de ces détenus. « *Lors de ma visite sur place, j'ai rencontré des agents pénitentiaires travaillant dans des conditions inacceptables et dangereuses, avec des prisonniers placés dans des conditions inhumaines et dégradantes.* » La prison de Mons a été construite en 1867 et est conçue pour 303 prisonniers. Elle en accueille actuellement 432 dont 384 hommes et 48 femmes. « *Nous avons fixé la population maximale de la prison de Mons à 344 hommes et 35 femmes. Nous travaillons avec le ministre, la Police et l'administration pénitentiaire pour tendre vers cet objectif dans un délai le plus court possible. Le transfert de 38 prisonniers et l'interdiction d'entrée de tout nouveau détenu sont une première étape. En ce qui concerne le problème sanitaire (punaises de lit), les cellules sont en traitement de désinfection* ». ■

SANDRA DURIEUX